

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 29 avril 2024

Membres en exercice :
9

Date de la convocation: 25/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP

Présents : 7

Présents : Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Jean-Claude GILLON, Régine DE LUCA

Votants: 8

Pour: 8

Représentés: Nathalie UBAUD par Régine DE LUCA

Contre: 0

Excusés: Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Régine DE LUCA

Objet: Panneaux photovoltaïques sur la commune de Faucon du Caire. - DE_2024_022

Le Maire expose au conseil municipal expose au conseil municipal que la commune de Faucon de Caire va poser des panneaux photovoltaïques sur son territoire en limite de la commune de Venterol, la loi leur impose un débroussaillage obligatoire sur 50 mètres autour du site, ce périmètre se trouve en partie sur la commune de Venterol (environ 3 ha).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- REFUSE de donner son accord pour que la commune de Faucon du Caire procède à du débroussaillage obligatoire sur la commune de Venterol dans le périmètre de 50 mètres autour de son site de panneaux photovoltaïques.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme
Les jour, mois et an susdits
Le Maire
Michel PHILIP



AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 30/04/2024 004-210402343-20240429-DE_2024_022-DE